



Confédération Française Démocratique du Travail

Section Syndicale Eurodisney SAS, SCA, SCA Associés, ED Spectacles

Boîte Postale 100. Bâtiment Brother Bear

77 777 MARNE LA VALLEE CEDEX 04

Tél. : 01 64 74 48 57 Fax : 01 64 74 48 76

www.cfdt-disney.org e mail: section-syndicale@cfdt-disney.org



*SALARIE(E)S DE Disneyland Paris
LE TRAVAIL DU DIMANCHE IMPOSE UNE
COMPENSATION, ET VITE ...*



**C'est vrai,
le TRAVAIL DU DIMANCHE
est une vraie contrainte
pour les salarié(e)s de
Disneyland Paris !**

Des contraintes fortes :

- Pas de vie familiale
(problèmes pour les
couples, les gardes
d'enfants, les familles
monoparentales, ...),

- Contrainte
au niveau des trans-
ports publics réduits
ou inexistantes
le dimanche,

- Contrainte au
niveau des conditions
de travail plus diffi-
ciles le week-end,

...

**C'est pour cela que la
CFDT réclame une prime
de *20 € nets minimum*
par dimanche travaillé
pour tous les salarié(e)s
présents ce jour là !**





**DISNEYLAND PARIS EST OUVERT TOUS LES DIMANCHES
ET CETTE OUVERTURE DOMINICALE CONSTITUE
UNE SOURCE DE REVENU CONSEQUENTE ET REVEE
POUR L'ENTREPRISE MAIS ...**

**IL N'EN EST RIEN POUR LES SALARIES
ALORS, COMPENSATION IMMEDIATE !**



**La section syndicale CFDT
continue sa revendication de voir
aboutir une juste rétribution du
travail du dimanche pour les
salarié(e)s amené(e)s à travailler
ce jour là, qu'ils soient opération-
nels, supports ou administratifs.**

**La CFDT appelle donc l'ensemble
des salarié(e)s à se mobiliser pour faire aboutir
la reconnaissance du Travail du dimanche.**

**La CFDT réclame l'ouverture immédiate d'une
négociation avec la Direction générale pour la
reconnaissance du Travail du dimanche.**